

# **DÉCISION du Maire**

## **N° 15/2024**

**Objet** : Contrat de location avec la société Ford Transit pour un véhicule utilitaire, service Cadre de Vie

**Le Maire de Chauconin-Neufmontiers,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions à la Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

**Vu** la nécessité de passer un contrat pour la location d'un véhicule utilitaire pour le service Cadre de Vie,

**Vu** le devis présenté par la société Ford Lease en date du 22 octobre 2024,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

La passation d'un contrat avec Ford Lease, sis 28 allée d'Aquitaine à Nanterre (92000) pour la location d'un véhicule type Ford Transit 3FLD170P350L3TBCC.

**ARTICLE 2 :**

Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour une durée de 4 ans.

**ARTICLE 3 :**

Le montant de la location s'élève à 526,85 € HT par mois soit 632,23 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 12 novembre 2024.



La Maire,  
Marie LÉAL

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (77000) 43 rue du Gal de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).